

A la fabrique d'ébauches de Sonceboz

Autor(en): **P.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **4 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823780>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. E. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Présidence de l'A.D.I.E.J.: M. F. REUSSER Moutier — Tél. 7.	Secrétariat de l'A.D.I.E.J.: M. G. MŒCKLI Delémont - Tél. 2 11	Administration du Bulletin: Secrét. de l'A.D.I.E.J. Delémont.
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50. — **Annonces** : S'adresser à l'Imprimerie du « Démocrate », Delémont.

SOMMAIRE :

A LA FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ. *par P. S.* — MÉMOIRE DU GOUVERNEMENT BERNOIS. — COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

A la fabrique d'ébauches de Sonceboz

Sonceboz-Sombeval est un modeste village de la Vallée de la Suze. Situé au pied de Pierre-Pertuis, à la bifurcation des routes et des voies ferrées Bienne-Chaux-de-Fonds et Bienne-Bâle, il jouit d'une situation des plus favorables, privilégiée même pour son développement futur.

Pendant plusieurs siècles, ses habitants n'eurent d'autres ressources que l'agriculture.

Ce n'est qu'au cours du XVIII^e siècle qu'apparurent les premiers horlogers, mais cette industrie ne prit de l'extension qu'en 1849, année au cours de laquelle deux horlogers venus de Corgémont, construisirent la fabrique d'ébauches encore actuellement en activité.

Dès le début, l'ébauche « Sonceboz » s'imposa sur le marché par ses prix et sa qualité : l'usine prospéra et acquit une renommée s'étendant bientôt au-delà de nos frontières. Cette industrie profita naturellement au village qui s'agrandit d'une façon réjouissante : alors que la commune comptait 555 habitants en 1849, le recensement de 1950 en mentionne 1224, qui, pour la grande majorité, sont horlogers.

Durant toute son activité, la fabrique eut toujours l'appui des autorités communales ; la concurrence ne réussit jamais à s'implanter. Sonceboz-Sombeval est le type de la localité jurassienne essentiellement horlogère. C'est dire que si, pour une cause ou pour une autre, la fabrique devait fermer ses portes ou réduire

son activité, ce serait pour le village un véritable désastre : ses habitants ne pourraient pas retourner à la terre, parce que les terrains sont en trop petite quantité.

En 1907, la Direction actuelle adjoignit à la fabrication de l'ébauche, une fabrication de pièces détachées pour compteurs. Ce département se développa rapidement, de telle sorte qu'en 1919 déjà, son chiffre d'affaire dépassait 200.000 francs.

Depuis lors, la fabrique comprend deux départements, à savoir : celui de l'ébauche, occupant en temps normal 160 ouvriers, et celui de mouvements et pièces détachées de compteurs à tous usages, occupant environ le même nombre d'ouvriers. Ces deux départements sont intimement liés l'un à l'autre et concourent à la prospérité de l'entreprise.

En 1927, la fabrique fut vendue à Ebauches S. A. Des craintes avaient été émises à ce moment-là au sujet d'une fermeture éventuelle mais MM. les dirigeants de la Société avaient affirmé catégoriquement qu'il n'était pas question de supprimer l'exploitation d'une usine aussi importante. Ils avaient ajouté qu'une pareille décision nuirait à la bonne marche de leur société, parce qu'elle donnerait lieu à des manifestations hostiles de la part des banques, des autorités, de la population, etc.

En 1929 Ebauches S. A. confirmait à la Direction de la fabrique de Sonceboz son intention de maintenir la fabrication de l'ébauche à Sonceboz, et disait notamment :

Ensuite de la fabrication de l'ébauche, faite avec succès dans la filiale de Sonceboz, cette dernière continuera à fabriquer toute la gamme de ses calibres, en toutes grandeurs, quelques genres seuls seront laissés de côté, fabriqués par d'autres maisons affiliées à Ebauches S. A., ceci dans un but de rationalisation.

Les bruits qui ont couru et qui tendent à nuire à la Fabrique de Sonceboz sont complètement faux. Ces quelques lignes vous sont écrites pour rassurer votre clientèle.

La commune n'avait aucune raison de douter de ces déclarations ; comme il était question de concentration et de rationalisation, il paraissait logique de ne pas supprimer la fabrication de l'ébauche dans la plus grande succursale des fabriques d'Ebauches bernoises S. A.

Malheureusement, dès 1950 déjà, les bruits les plus fantaisistes provenant du dehors, parvenaient à Sonceboz. On disait que la fabrique allait se fermer à brève échéance. Vers la fin 1952, la menace s'accrut et les autorités s'alarmèrent. Le Conseil municipal avec l'appui de l'Association pour la Défense des intérêts économiques du Jura, décida d'intervenir énergiquement pour empêcher de toutes ses forces et par tous ses moyens, la fermeture de la fabrique de Sonceboz, qui mènerait le village à la ruine.

Le 16 mars 1953, l'Association demanda une entrevue à Ebauches S. A. La réponse ne se fit pas attendre, mais entre

le moment où parvint cette réponse et le moment où l'entrevue eut lieu, Ebauches S. A. donna l'ordre à la Direction de la fabrique de Sonceboz de suspendre la fabrication de l'ébauche et de préparer un plan de démobilisation, pour ce département. C'était mettre les délégués devant un fait accompli.

Cette première entrevue eut lieu le 5 avril. MM. les dirigeants de la Super-Holding et d'Ebauches S. A. déclarèrent :

1. que depuis 1927, date du rachat, la fabrique de Sonceboz est toujours déficitaire et que ce déficit augmente presque chaque année,
2. qu'après un examen approfondi de toute la question, Ebauches S. A. a la conviction que le département de l'ébauche n'est pas rentable, tandis que celui des compteurs peut travailler avec succès et bénéfice,
3. que dans les années d'après crise, il faudra envisager une diminution générale de la production de l'ébauche.

Pour tous ces motifs, Ebauches S. A. a décidé de supprimer à Sonceboz, le département ébauches et de maintenir le département compteurs. Ce dernier sera agrandi et étendu, de telle sorte que petit à petit les ouvriers qui travaillent sur le département ébauches pourront être occupés au département compteurs.

Les décisions d'Ebauches S. A. paraissant irrévocables, c'est alors au Conseil-exécutif que le Comité s'adressa. Trois membres du Conseil-exécutif reçurent la délégation fort aimablement et promirent assistance à la commune de Sonceboz, dans la mesure où cela était possible.

Cette démarche fut appuyée par une lettre du Conseil-exécutif à Ebauches S. A. adressée en date du 28 mai 1933.

Pendant ce temps, on commençait à s'inquiéter, non seulement à Sonceboz, mais dans tout le Vallon. Certaines communes craignaient de subir un jour le sort réservé à Sonceboz-Sombeval. Le Conseil municipal de St-Imier s'occupa particulièrement de la chose et fit convoquer à Sonceboz une conférence à laquelle furent conviées les principales communes du district de Courtelary et de la vallée de Tavannes. Au vu des faits qui lui furent rapportés par MM. les délégués, cette réunion décida de convoquer d'urgence une grande assemblée populaire des délégués de toutes les communes jurassiennes pour discuter la situation créée au Jura par Ebauches S. A. et la Super-Holding.

Sitôt qu'elle eut connaissance de la chose et sans doute pour éviter des manifestations populaires, la S. H. s'approcha du Conseil municipal de St-Imier avec lequel elle eut une entrevue, puis convoqua à Tavannes le 4 juillet, une conférence, à laquelle participa une délégation du Conseil-exécutif, ainsi que les repré-

sentants des communes qui avaient assisté à l'assemblée de Sonceboz.

La grande question fut naturellement la fermeture du département Ebauches à Sonceboz.

Après une discussion très laborieuse, il fut donné à MM. les délégués de la commune de Sonceboz, l'assurance qu'un nouveau projet leur serait soumis prochainement, projet qui, au dire des dirigeants de la S. H. devait donner satisfaction complète aux deux parties.

Mais pendant ce temps-là, la population de Sonceboz commençait à s'inquiéter et la plupart des familles horlogères voyaient déjà le moment où le chef de la famille, voire même l'épouse, n'aurait plus de gain. Il fallait par tous les moyens chercher à maintenir cette occupation bientôt séculaire de la fabrication de l'ébauche. C'est alors qu'un comité pour le maintien de l'ébauche à Sonceboz fut fondé. Il se mit immédiatement au travail et convoqua une assemblée populaire appelée à discuter de la création éventuelle d'une fabrique dissidente. En principe, la dissidence fut votée et en huit jours Sonceboz, à lui seul, pouvait mettre à disposition une somme de 125.000 francs.

Le 18 juillet, puis le 2 août, Ebauches S. A. reçut à nouveau les délégués et leur confirma ce qui avait été dit précédemment, à savoir que le département ébauches serait fermé et remplacé par le département compteurs, auquel on chercherait à donner un grand développement. Certaines assurances furent données par MM. les délégués d'Ebauches S. A. Ces derniers, tout en nous priant de leur faire confiance, nous assuraient que dans une huitaine, ils nous confirmeraient par écrit tous les points que nous avions discutés.

Malheureusement cette lettre se fit attendre et il fallut à nouveau intervenir auprès du Conseil-exécutif pour l'obtenir.

Entre temps, soit avant la fin des pourparlers, Ebauches S. A. déménagea les calibres de Sonceboz et le Comité, en date du 26 août, protesta contre cette manière d'agir.

Enfin en date du 15 septembre 1933, Ebauches S. A. envoya la lettre suivante dont voici la traduction française établie par elle-même :

EBAUCHES S. A.

Neuchâtel, le 15 septembre 1933.

Au Conseil d'Etat du canton de Berne,

B e r n e.

Monsieur le Président et Messieurs,

Par votre lettre du 12 mai, année courante, vous nous avez demandé en un noble sentiment de sollicitude patriotique de prendre en considération, dans une mesure aussi large que possible, les intérêts vitaux des habitants de Sonceboz et environs, et à cet effet de

renoncer à la décision de cesser la fabrication de l'ébauche à la Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz, ou, au moins d'examiner encore une fois cette décision aux fins de l'atténuer dans toute la mesure du possible à la lumière des intérêts vitaux de la région.

Nous ne voulons pas vous cacher que l'intervention de la plus haute autorité cantonale en faveur d'une région du canton de Berne a causé une profonde impression dans nos milieux. En considération de cette intervention gouvernementale nous avons le devoir de reprendre sérieusement la question pour examiner si la décision du 18 mars de notre conseil d'administration de cesser la fabrication de l'ébauche à Sonceboz était une nécessité absolue, si elle devait être mise entièrement en exécution dès maintenant ou si par une diminution graduelle de la fabrication de l'ébauche, ainsi que par la prolongation de la période transitoire, il n'en résulterait pas une situation moins mauvaise se présentant sous une forme supportable.

Sans prévention et sans parti pris nous avons soumis cette question à un nouvel examen approfondi. Nous avons eu l'occasion aussi de discuter avec des délégués de la commune de Sonceboz-Sombeval et de l'Association pour la défense des intérêts économiques du Jura. Aujourd'hui nous sommes en mesure de vous remettre un rapport sur toute la question.

Une nouvelle fois, malheureusement, nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne pouvions pas prendre la responsabilité de maintenir complètement ou partiellement la fabrication de l'ébauche à la Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz en considérant les intérêts des actionnaires d'Ebauches S. A. qui sont identiques aux intérêts vitaux de notre société. Ebauches S. A. est une entreprise privée qui doit suffire à ses besoins et qui ne jouit d'aucun crédit officiel. Avec le temps il n'est pas possible à une société privée de supporter indéfiniment des pertes d'exploitation parce qu'elles détruisent les moyens vitaux mêmes de la société. Sur la base d'une comptabilité tenue séparément dès le début il a été constaté que depuis la reprise de la Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz par Ebauches S. A. en 1927, — fabrique exploitée comme succursale des Fabriques d'Ebauches Bernoises, — les comptes ont bouclé chaque année avec déficit. C'est dans ce fait que réside le côté essentiel de la question, car même pendant les périodes où chaque fabrique d'ébauches a travaillé avec de bons résultats la fabrique de Sonceboz n'a pas été capable de sortir ses charges courantes de fabrication et ses frais généraux. A chaque instant la direction locale nous a donné l'assurance que l'amélioration nécessaire se produirait inévitablement; au lieu de cela, après une diminution momentanée des déficits, ceux-ci se sont de nouveau augmentés et par suite de la crise ont atteint des sommes qui ont failli amener la débâcle de la S. A. des Fabriques d'Ebauches Bernoises, représentant pour Ebauches S. A. une charge insupportable et injustifiée.

Sur la base de bilans spéciaux établis à plusieurs reprises avec grand soin et objectivité, par différents employés d'Ebauches S. A. il a été constaté d'une façon certaine que le département de fabrication de fournitures de compteurs électriques a produit un bon rendement en période normale, tandis que ce dernier a été absorbé chaque fois par les déficits du département de la fabrication de l'ébauche et même dans une mesure qui le dépassait.

De ce fait nous sommes arrivés à la conclusion logique que pour éviter les pertes chroniques d'exploitation la fabrication de l'ébauche devait être supprimée à Sonceboz et à sa place il fallait développer celle des mouvements et fournitures destinés aux compteurs électriques et à des appareils similaires. Cette solution a été présente à l'esprit des membres de notre délégation depuis des années;

elle n'entraîna malheureusement pas en exécution parce que la direction de Sonceboz laissait toujours attendre et faisait toujours espérer que les déficits du département d'ébauches pourraient enfin disparaître. En raison de l'expectative dans laquelle on s'est complu, due à de vains espoirs, il en est résulté une perte de temps précieuse et il est à craindre qu'en raison de la crise qui se fait sentir partout il soit particulièrement difficile de modifier l'exploitation de Sonceboz avec un succès immédiat par la fabrication exclusive de mouvements et de fournitures destinés à des compteurs. Nous devons néanmoins nous en tenir à cette solution, car nous sommes persuadés qu'une nouvelle attente et de nouvelles hésitations ne seraient qu'une répétition de la faute commise avec trop de patience durant la période écoulée.

Ensuite des expériences faites nous sommes d'ailleurs de l'avis que la conduite simultanée de la fabrication de l'ébauche et des compteurs, dans une fabrique relativement petite, l'organisation et la surveillance de cette exploitation, comme aussi la surveillance et le maintien des relations avec deux clientèles toute différentes sont extraordinairement compliqués et coûteux. Une double exploitation en cette forme pose à la direction, aux chefs d'exploitation et au département du calcul des prix de revient des exigences disproportionnées, auxquelles dans plusieurs cas il ne pouvait pas être fait face d'une manière prompte et appropriée. Une des exploitations a porté préjudice à l'autre ; le travail d'ensemble ne fut pas rationnel comme l'exige la très grande concurrence actuelle.

De sérieux motifs d'ordre technique s'opposent à la prolongation de la période transitoire. Comme la décision prise une fois a été confirmée à titre définitif après un nouveau délai de cinq mois, seule une rapide et énergique action pourra procurer le résultat nécessaire envisagé. La direction et le personnel dirigeant doivent pouvoir concentrer leurs efforts sur une tâche unique, le développement de la fabrication des compteurs. C'est seulement dans ces conditions qu'il sera possible de surmonter les difficultés de la crise, d'amener de nouveaux intéressés et de nouveaux articles, devant étendre dans la fabrication du compteur le programme de travail et le cercle de la clientèle. Dans ce but une modification des installations de la fabrication est indispensable et il y a là une tâche nouvelle qui demande une activité concentrée et qui ne pourra être menée à bien et d'une façon rationnelle, qu'à la condition qu'une autre fabrication et qu'une toute autre catégorie de clients n'aient pas à être soignées parallèlement.

Des doutes ont été émis quant à notre volonté de pousser la fabrication d'articles et de fournitures de la branche électrique à Sonceboz, de manière à occuper le personnel de l'ancien département des ébauches, ainsi que le personnel devenu superflu par suite de la transformation. A cela nous répondons catégoriquement que nous en avons la ferme intention et que des sacrifices financiers et personnels ne nous effrayeront pas, si ceux-ci doivent se montrer nécessaires pour atteindre le but prévu.

Il nous a été demandé de prendre l'engagement de ne fabriquer des articles et des fournitures de la branche électrique qu'à Sonceboz, à l'exclusion de toutes autres fabriques appartenant à Ébauches S. A. Nous ne pouvons pas prendre un engagement aussi général et aussi absolu ; d'une part, nous ne voyons pas le motif, comme entreprise privée, de restreindre à un tel point notre liberté d'action, d'autre part, les possibilités et les impossibilités industrielles ne se laissent pas fixer d'avance d'une manière aussi générale dans une période telle que celle que nous traversons, l'avenir des industries étant des plus incertains.

Par contre, nous pouvons déclarer qu'aussi longtemps que le choix de Sonceboz comme siège de fabrication n'amènera pas d'obstacles sérieux, nous pensons concentrer à la fabrique de Sonceboz la fabrication des mouvements et des fournitures destinés à la branche électrique, la fabrication des compteurs à gaz, des compteurs à eau et des compteurs de vitesse, pour autant que celles-ci pourront entrer dans le cadre de l'exploitation d'Ebauches S. A. Des considérations d'ordre pratique démontrent déjà que nous désirons sortir de l'ère des déficits ce qui impose la réalisation d'un certain volume d'affaires minimum, aussi nous n'agirions pas commercialement en installant encore ailleurs qu'à Sonceboz des affaires spéciales occupant un personnel particulier et poursuivant la fabrication des compteurs. En nous plaçant seulement au point de vue commercial, nous sommes amenés à procéder à Sonceboz à une concentration la plus grande possible.

La maison A. Schild S. A. à Granges, maison affiliée d'Ebauches S. A., depuis trois ans déjà a étudié et organisé la fabrication des interrupteurs électriques, ainsi que des montres électriques. Ces articles sont terminés depuis quelque temps déjà et ont été introduits sur le marché. Evidemment la suppression de cette fabrication ne peut entrer en discussion, pas plus du reste qu'un transfert à Sonceboz.

Aucune autre maison d'Ebauches S. A. n'a introduit la fabrication d'articles du domaine des compteurs ou de l'électricité.

Nous prions le Conseil d'Etat du canton de Berne, comme aussi les autorités communales de Sonceboz-Sombeval de nous faire confiance, car nous n'abandonnerons pas les employés et les ouvriers de la Fabrique d'Horlogerie de Sonceboz.

Nous nous ferons un devoir et un honneur de maintenir l'exploitation de Sonceboz sans la fabrication de l'ébauche à peu près dans la même mesure que celle qui a été connue jusqu'à maintenant. Nous espérons pouvoir atteindre cet objectif, sérieusement étudié, avec la direction actuelle qui sera secondée d'un chef de fabrication de première force.

Avec considération très distinguée.

Pour Ebauches S. A. :

sig. H. OBRECHT.

sig. C. SCHILD.

De l'avis des délégués de la commune de Sonceboz et de l'A. D. I. E. J., la décision d'Ebauches S. A. est certainement une erreur et un faux pas.

Il est très pénible à une population essentiellement industrielle de voir, d'une part, son gagne-pain lui être enlevé d'un jour à l'autre sans qu'on puisse, d'autre part, lui assurer le pain du lendemain.

On a l'impression qu'il est matériellement impossible que le département des compteurs puisse supporter à lui seul les charges imposées à l'entreprise.

Aussi n'est-ce pas sans une certaine amertume que l'on a vu partir pour d'autres villages l'outillage de Sonceboz. La décision d'Ebauches S. A. paraît injustifiée et constitue pour la commune de Sonceboz-Sombeval un acte des plus brutaux.

Il est certain que si dans la suite, les craintes qui subsistent malgré tout devaient se réaliser, Ebauches S. A. aurait seule à en supporter les responsabilités et les conséquences.

De tout ce qui précède, il ressort clairement qu'Ebauches S. A. est décidé à supprimer totalement la fabrication de l'ébauche à Sonceboz : il ne reste qu'à s'incliner devant cette décision.

Toutefois nous prenons acte des déclarations formelles et précises contenues dans la lettre d'Ebauches S. A.

Nous tenons encore à remercier publiquement le Conseil-exécutif du canton de Berne pour l'appui précieux qu'il nous a fourni dans cette question et nous lui en exprimons toute notre reconnaissance.

Ebauches S. A. nous a demandé de lui faire confiance: nous avons accédé à son désir. Et maintenant attendons. P. S.

MÉMOIRE
du Conseil-exécutif du canton de Berne
au Conseil fédéral suisse concernant l'allègement
des charges financières de l'Etat de Berne
en matière de chemins de fer

En date du 18 août 1955, le gouvernement bernois adressait au Conseil fédéral un mémoire fouillé à ce sujet. Nous en extrayons quelques passages, l'opinion publique devant faire entendre sa voix dans ce problème capital pour notre canton, et nous réservons d'y revenir plus tard, la place nécessaire nous faisant défaut dans ce numéro pour exposer tous les éléments de la cause.

Le gouvernement dit entr'autres :

La nécessité d'assainir la situation financière des Chemins de fer fédéraux au moyen de fonds généraux de la Confédération, nous amène à vous exposer par le présent mémoire les conditions actuelles des chemins de fer bernois construits avec l'appui du canton, afin de vous montrer que pour ces entreprises, également, un redressement à l'aide de prestations fédérales est devenu indispensable.

Comme on le sait, il existe sur le territoire bernois, à côté du réseau ferroviaire appartenant à la Confédération, un ensemble de lignes à considérer comme réseau de l'Etat de Berne en raison de la forte participation financière du canton à leur aménagement. La haute importance de ces chemins de fer cantonaux ressort en particulier du fait qu'avec ses 670 km. de longueur, ce réseau dépasse en étendue les lignes fédérales exploitées sur territoire bernois.

Il est bien évident que les deux réseaux ne sauraient exister l'un à côté de l'autre sans de nombreux points de contact de toute